



LES RESPONSABILITÉS D'UN(E) DIRIGEANT(E) D'UNE ASSOCIATION



Réunion animée par un intervenant de la MAIF

Jeudi 25 avril 2024 à 18h30

en visioconférence

Quelles sont les responsabilités encourues par les dirigeants associatifs sur le plan civil et sur le plan pénal ?

Quelle frontière entre la responsabilité de l'association et celle de ses dirigeants ?

Programme :

- La responsabilité civile et pénale d'un(e) dirigeant(e).
- La responsabilité civile et pénale du dirigeant mandataire social.
- La réponse des assurances (exemple de la MAIF).

Inscriptions sur ce lien : <https://bit.ly/4cOSv8B>